

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

Délibération n° :

DL59/2023

Objet :

Autorisation d'utilisation
des crédits
d'investissement sur le
budget public 2024

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi 18 décembre 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HAMON (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAMBON a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice GILBON est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 11/12/2023

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **28**
VOTANTS : **30**

Délibération n°DL59/2023

Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement sur le budget public 2024

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5212-19,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n°DL23/2016 du 6 juin 2016 relative à la création du budget annexe M4 modifiée par la délibération n° DL44/2021 du 16 décembre 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu le Budget Primitif adopté par délibération n° DL20/2023 en date du 6 avril 2023,

Vu la note de présentation,

Considérant que le Comité syndical doit autoriser l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2024 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2024 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite de 655 000 €.

Précise que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption.

Section Investissement Dépenses	Budget 2023	Montant des crédits anticipés
20 – Immobilisation Incorporelle	256 000,00	30 000,00
21 – Immobilisation corporelle	3 961 960,00	625 000,00
23 – Immobilisation en cours	5 656 910,00	0,00
Total dépenses investissements	9 874 870,00 €	655 000,00 €

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **27 DEC. 2023**
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL59_2023
Date de la décision:	2023-12-18 00:00:00+01
Objet:	Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement sur le budget public 2024
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20231218-DL59_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20231218-DL59_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1029
nom original: Note présentation DL 59 2023.pdf	application/pdf	81827
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20231218-DL59_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	81827
nom original: dl 59 2023.pdf	application/pdf	319040
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20231218-DL59_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	319040

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2023 à 10h04min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2023 à 10h05min14s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2023 à 10h05min31s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 décembre 2023 à 10h12min26s	Recu par le MIAT le 2023-12-28